## LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 - NUMÉRO 09

person.			PARTIE NAME OF TAXABLE PARTIES		
- NIT	DE	D,	TIME	PART	*
Line 1 M I	NE		OIAE	PARI	

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (FNEEQ (CSN))

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LA CLAUSE 5-4.07 D) DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2005-2010

Attendu l'entente de principe signé par les parties nationales le 13 juin 2007.

Les parties nationales conviennent de modifier la convention collective 2005-2010 comme suit :

01. Le 7<sup>e</sup> paragraphe de la clause 5-4.07 D) est remplacé par :

5-4.07 [...]

Ces choix sont signifiés par écrit au Bureau de placement au plus tard sept (7) jours après la réception d'une des listes mentionnées aux alinéas B) et C).

EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montreil, ce 25 e jour du mois de parties 2008.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC) Pour la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-(CSN))

Laval Dubé, président

Ronald Cameron, président

Jean Beauchesne, vice-président

Jean Trudelle, 2<sup>e</sup> vice-président